

# Mobilisation pour les TPE (Atelier 2)

---

## **Plan d'actions :**

Les actions proposées sont les suivantes :

### **a- Financement**

La réalisation d'un **guide de l'entrepreneur** sous forme pratique d'une plaquette ou d'une brochure d'information.

Ce document a pour objectif de présenter les étapes à suivre pour la création de son entreprise.

Des informations précises (où trouver des financements ? comment trouver des financements ? à qui s'adresser ? comment créer mon entreprise ?) seront renseignées dans ce document.

Ce guide devra être simple de compréhension, pratique d'utilisation, et il sera traduit en wallisien et en futunien.

L'ensemble des outils de financement disponibles (ou futurs) sur le territoire devront être cartographiés dans ce guide ainsi que les parcours de formation.

Ce guide devra être réalisé localement, par la CCIMA avec l'appui de l'ensemble des services territoriaux.

### **b- Accompagnement des TPE**

Partant du constat de l'enjeu pour l'emploi et l'économie de la mise en place d'un environnement favorable au développement des TPE, il est proposé de créer une « **Maison des TPE** » qui sera un point focal d'accompagnement des TPE.

Cette « Maison des TPE » apportera un support de premier niveau aux TPE et facilitera la mise en relation des entrepreneurs avec des partenaires financiers présents sur le territoire ou à l'extérieur au travers de partenariats (BWF, CTI, IEOM, ADIE, autres CCI du Pacifique, etc.).

Un parcours de formation sera proposé aux entrepreneurs. Les modules de formations pourront être organisés en coopération avec nos partenaires régionaux (CANC, CCI Nouvelle-Calédonie, CM Nouvelle-Calédonie) qui pourraient aboutir à une certification.

Plusieurs thèmes seront abordés au cours de ses formations :

- Gestion et comptabilité de l'entreprise
- Création d'une entreprise : De l'idée à la réalisation (Étude de marché, Business plan, plan de financement prévisionnel, etc.)
- Les statuts juridiques,
- Le financement de l'entreprise,
- Etc.

## **c- Normes – Simplification administratives**

L'arrivée sur le territoire du haut débit permettra de dématérialiser les démarches administratives pour les entrepreneurs et facilitera l'accès à l'information et aux partenaires pour les entrepreneurs.

La création d'un **portail d'appui aux TPE** en ligne apparaît comme un outil indispensable à développer sur le territoire. L'appui d'un expert dans ce domaine permettra de concevoir un portail innovant et efficace à l'image des portails réalisés en métropole. L'ensemble des services territoriaux devront travailler ensemble à l'élaboration d'un cahier des charges de cet outil adapté au contexte local.

Il a également été évoqué la possibilité de suivre les TPE du Territoire, qui bénéficieraient de subventions, ou d'aides à travers un intranet afin d'en assurer un meilleur accompagnement.

Des formations informatiques devront être organisées pour accompagner efficacement les entrepreneurs vers cette dématérialisation des procédures.

Des postes informatiques devront être mis à disposition en libre service pour permettre à ceux ne disposant pas d'outils informatiques de ne pas être pénalisés

Des moyens humains devront être renforcés pour assurer le maintien de ce service aux entreprises.

La CCIMA a été identifiée comme l'institution de référence pour la mise en œuvre de l'ensemble des actions proposées. Plusieurs projets d'appui aux TPE de la CCIMA rejoignent la réflexion en cours des Assises (PromoWF, portail internet, ...).